

ANNEXE 3



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-BA-110

Déstratificateur ou brasseur d'air

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local industriel de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif.

Les systèmes radiatifs de chauffage de « zone » ou de « poste » ne sont pas éligibles à l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Pour les opérations engagées à compter du 1^{er} avril 2016, les besoins en déstratificateurs ou brasseurs d'air sont déterminés par une note de dimensionnement établie par un professionnel ou un bureau d'études précisant au minimum la hauteur du local, le descriptif des moyens de chauffage avec leurs puissances ainsi que les préconisations d'installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air précisant en particulier leur nombre.

Le local industriel équipé de déstratificateurs ou brasseurs d'air a une hauteur sous plafond ou sous faîtage d'au moins 5 mètres.

Les déstratificateurs ou brasseurs d'air sont équipés d'un thermostat.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat, ainsi que leur nombre.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'équipements avec leurs marques, références et nombre et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marques et références installés sont des déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat.

Le document justificatif spécifique à l'opération est, pour les opérations engagées à compter du 1^{er} avril 2016, la note de dimensionnement. Le nombre d'équipements installés doit être cohérent avec les préconisations de la note de dimensionnement.



4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Le montant de certificats d'économies d'énergie est déterminé pour l'ensemble du local chauffé.

Installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air dans un local chauffé par un système convectif :

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)		Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW	Puissance nominale totale du système convectif de chauffage en kW
	$5 \leq h < 10$	$10 \leq h$			
H1	1,0	2,7	1x8h	1 300	P
H2	1,1	3,1	2x8h	2 700	
H3	1,4	3,7	3x8h avec arrêt le week-end	2 900	
			3x8h sans arrêt le week-end	4 000	

Installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air dans un local chauffé par un système radiatif :

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)		Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW	Puissance nominale totale du système radiatif de chauffage en kW
	$5 \leq h < 10$	$10 \leq h$			
H1	1,0	2,7	1x8h	470	P
H2	1,1	3,1	2x8h	940	
H3	1,4	3,7	3x8h avec arrêt le week-end	1 000	
			3x8h sans arrêt le week-end	1 400	

Lorsqu'un local industriel est chauffé par un système convectif et un système radiatif, les montants en certificats peuvent être cumulés.

La puissance nominale totale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui composent ce système de chauffage.